

# Arrondissement de La Flèche

## Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

### Procès Verbal de la séance du jeudi 04 novembre 2021

Date de convocation : L'an deux mil vingt et un, le quatre novembre à vingt heures  
28 octobre 2021 trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué  
s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT,  
28 octobre 2021 Daniel GUÉRINET, Christelle PHILIPPE, Joël BIGNON,  
Marie-Jo ROUAULT, Jean-Marie PRECHAIS, Gervais  
COMPAIN, Jean-Marie CHALOIGNE, Christelle DOLBEAU,  
Marie-Laure MÉTIVIER, Laurence COSNARD, Christophe  
PERDRIX et Christelle LEVILLAIN et formant la majorité  
des membres en exercice.

Nombre de membres

- en exercice : 15  
- présents : 13  
- votants : 13

Absents excusés : Virginie CARRÉ et Tony BERTRON.

Absent : Néant.

Ordre du jour : -1\*- Travaux Église : Désignation  
Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé ; -2\*- Avenant à la Mission de Maîtrise  
d'œuvre du lotissement des Grandes Forges ; -3\* - Subventionnement projets  
communaux CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) et DETR (Dotation  
Équipement Territoires Ruraux) ; -4\*- Service Assainissement : Fixation tarifs redevance  
assainissement 2022 ; -5\*- Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi ; -6\*-  
Organisation du 11 novembre 2021 ; - 7\*- Organisation du Goûter spectacle des aînés ; -  
8\*- Compte rendu du conseil d'école du 14 octobre 2021 ; -9\*- Décisions Municipales ; -  
10\*- Comptes rendus : Commissions et travaux en cours ; -11\*- Informations  
communautaires ; -9\*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général  
des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme à l'unanimité  
Laurence COSNARD comme secrétaire de séance.

Le Maire commence par donner des nouvelles de la santé du boulanger.

\*\*\*\*\*

### **2021-11-01 : RÉFECTION PARTIELLE DES COUVERTURES DU CLOCHER ET DE LA CHAPELLE NORD DE L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN :**

#### **1\* COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

Le Maire explique que la commission d'appel d'offres réunie le mercredi 20 octobre  
dernier a déclaré le lot Maçonnerie et échafaudage infructueux. L'architecte a scindé ce  
lot n°1 en deux : le lot 1 Maçonnerie et le lot 3 Échafaudage.

La nouvelle offre est déposée sur le portail dématérialisé "Sarthe Marchés Publics".

L'ouverture des plis est fixée au vendredi 3 décembre 2021 à 16h00. Les membres  
présents à la dernière commission sont de nouveau convoqués.

-----

#### **2\* DÉSIGNATION COORDONATEUR SÉCURITÉ PROTECTION DE LA SANTÉ DE NIVEAU 3 (SPS) :**

Le Maire présente l'avis du cabinet RAMAT, Architecte du Patrimoine, sur l'examen  
de trois offres de la mission de coordination Sécurité Protection de la Santé, de la

réfection partielle des couvertures du clocher et de la chapelle Nord de l'église Saint-Germain de Villaines.

Le Bureau PIERRE SPS soumet une offre à 1 300 € HT, SOCOTEC 1 530 € HT et VÉRITAS 1 640 € HT.

Le cabinet RAMAT suggère de retenir l'offre de PIERRE SPS. Le Maire propose de suivre les suggestions du Cabinet RAMAT.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2021-11-02 : AVENANT À LA MISSION MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA VIABILISATION DU LOTISSEMENT DES GRANDES FORGES :**

Le Maire explique que, pour faire suite à la délibération n°2021-02-06-A-2 du 18 février 2021, la commune, selon les accords avec Sarthe Habitat, confirme prendre en charge la viabilisation des logements locatifs jusqu'à la parcelle individuelle des logements et non de l'ilot B.

La définition précise de la limite de prestation entre le bailleur social et la collectivité, permet de connaître l'estimation de travaux définitive au stade avant-projet (AVP), qui s'élève à 465 840,00 HT et non plus à 411 240 € HT.

Le calcul des honoraires suivant est proposé : Montant des travaux au stade AVP multiplié par le taux d'honoraires de la mission de base de chaque co-traitant, en considérant que la viabilisation de l'ilot B est essentiellement des travaux de Voirie et Réseaux Divers (VRD) qui est sous Maîtrise d'œuvre SODEREF Développement.

Enveloppe initiale des travaux : 350 000 € HT

Honoraires globaux : 39 110 € HT

Pourcentage d'honoraires pour la mission de base : 6,33 % (Paysage Concept : 2,36 % et SOFEREF Développement 3,97 %)

PAYSAGE CONCEPT : montant des travaux sur la base de 411 240 € HT (ilot B non compris) et suppression de la mission complémentaire d'étude au cas pas cas : 2,36 % multiplié par (411 240 € - 350 000 €) - 2 000 = -552,11 € HT

SODEREF Développement : montant des travaux sur la base de 465 840 € HT (compris l'ilot B) : 3,97 % multiplié par (465 840 € - 350 000 €) = + 4 595,54 HT

Le Montant de l'avenant s'élève donc à 4 043,43 € HT soit 10,34 % du marché global.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2021-11-03 : SUBVENTIONNEMENT PROJETS COMMUNAUX :**

**A - DETR et DSIL : DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ET DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL :**

Le Maire présente aux membres le courrier du Préfet de la Sarthe du 20 octobre 2021 qui annonce que, pour harmoniser les calendriers d'appel à projets pour les cinq départements de la région et permettre de disposer des informations financières en amont des périodes budgétaires, la date butoir pour le dépôt des dossiers de financements, habituellement fixée au 28 février, est avancée au 15 décembre 2021. Le nombre de dossiers par collectivité est fixé au maximum à trois, classés par ordre de priorité. La priorité sera accordée aux projets prêts à démarrer en 2022. Pour ce faire, une attention particulière sera portée à la précision de l'évaluation du montant des travaux envisagés qui devront être justifiés par des devis détaillés ou un avant projet définitif.

Le Maire complète en présentant les projets envisagés pour 2022. Pour la rénovation des toilettes maternelles de l'école, le délai semble trop court. Ce sera donc proposé sur 2023. Les commissions « Grandir à Villaines » et « Infrastructures Bâtiments » pourront s'y pencher en 2022. Le projet présenté en 2022 pourrait être la création d'un espace jeux au square, à l'entrée Sud de l'agglomération. Laurence COSNARD y a déjà travaillé avec sa commission « Cadre de Vie ». Des devis sont en cours d'instruction. Le Maire rajoute qu'on ne connaît pas encore les orientations éligibles. Si cet investissement est listé, il propose de retenir ce projet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

-----

## **B -CRTE : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE :**

La directive du 20 octobre précise que les opérations répondant aux politiques contractuelles de l'État devront être clairement identifiées afin de bénéficier d'un examen prioritaire. Lorsque le projet s'inscrit dans le cadre d'un CRTE, l'orientation à laquelle il se rattache devra être précisée.

Le Maire rappelle que, lors de la réunion du 08 juillet 2021, les orientations et projets avaient été listés pour le mandat 2020-2026 : Lotissements des Grandes Forges et Galoisière 3, implantation, examen de l'éventuelle pharmacie à côté de la maison de santé, aménagement d'espaces de jeux de plein air, travailler le lien social en soutenant la vie associative, restructuration de la mairie, aménagement de l'ancienne gare (abri-vélos voire hébergement à vocation cyclo touristique), réfection du clocher de l'église et mise en sécurité de l'éclairage public.

Le Maire propose de déposer deux fiches actions à la Sous-préfecture avant le 15 novembre pour les Grandes Forges et pour l'aire de jeux du square.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

## **2021-11-04 : SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

### **FIXATION TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT ANNÉE 2022 :**

Le Maire explique aux élus que, dans la perspective de la prochaine facturation du prestataire de service VEOLIA EAU, il y a lieu de fixer les tarifs Assainissement applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Considérant :

- la création du contrat de prestation du service assainissement public annuel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, la création d'une régie directe communale et la convention avec l'entreprise VEOLIA EAU pour collecter la redevance d'assainissement,
- les frais de remboursement d'emprunt, suite à la création de la nouvelle station et les frais de fonctionnement du service, comptant environ 240 foyers,
- les résultats du compte administratif 2020, les investissements à prévoir et
- la future compétence communautaire en 2026,

Après délibération, le Maire propose de modifier les tarifs décidés le 05 novembre 2020 (délibération n°2020-11-04) comme suit :

L'abonnement semestriel est maintenu à **20,51 € HT**

Le tarif de la consommation passe de 1,68 € HT à **1,70 € HT** par mètre cube (+1 %).

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

## **2021-11-05 : CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI :**

Le Maire donne la parole à Christelle PHILIPPE qui explique qu'avec le Maire, elle a reçu un jeune candidat pour un Contrat Unique d'Insertion (CUI) aux services périscolaires et à la mairie-poste. Un stage pourra lui être proposé lui permettant de contrôler si son manque de véhicule n'est pas une contrainte de mobilité trop forte.

Les deux élus ont reçu la personne en CUI depuis un an pour envisager un renouvellement de son contrat. L'entretien a débouché sur la reconduction de ce personnel pour une année.

\*\*\*\*\*

## **2021-11-06 : ORGANISATION DU 11 NOVEMBRE 2021 :**

La commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 se déroulera à Villaines-sous-Malicorne le jeudi 11 novembre 2021. Le Maire annonce au Conseil Municipal le déroulement de la cérémonie : 10h15 Dépôt de gerbes au monument aux morts d'Arthezé ; 10h45 Rassemblement sur la place des Anciens Combattants avec la participation de l'Harmonie Le Bailleul-Villaines ; 11h00 Messe en l'église Saint-Germain de Villaines ; 12h00 Défilé et dépôt de gerbes au monument aux Morts dans le cimetière ; 12h30 Vin d'honneur dans la salle des fêtes avec pass sanitaire obligatoire. Tous les enfants et la population de la commune sont cordialement invités à cette commémoration.

Le montage de la salle des fêtes est fixé au mercredi 10 novembre 2021 à 18h00. Les élus sont invités au montage et au débarrasage de la salle.

Christelle PHILIPPE et Joël BIGNON scanneront les pass-sanitaires à l'entrée de la salle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

**2021-11-07 : ORGANISATION DU GOUTER-SPECTACLE DES AÎNÉS :**

Le Maire explique qu'il a pris la décision avec les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'organiser le goûter-spectacle des aînés et donne la parole à Marie-Jo ROUAULT. La date est fixée au dimanche 05 décembre 2021 et le Groupe "Les copains de La Lune" animera cet après-midi festif. Le gâteau et les chocolats seront faits par la boulangère. Considérant que la date initialement prévue a été déplacée, certains membres du CCAS ne seront pas présents. Aussi le Maire sollicite les élus municipaux pour aider au service et au rangement de la salle ensuite.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

**2021-11-08 : PRÊT GRACIEUX DE LA SALLE DES FÊTES À L'AMICALE DES POMPIERS DE LA FLECHE :**

Le Maire explique que des associations fléchoises cherchent des salles des fêtes en remplacement de la salle Printania réquisitionnée pour la vaccination contre le Covid-19. L'amicale des pompiers de La Flèche a sollicité le Maire pour louer la salle des fêtes de Villaines le samedi 04 décembre 2021. Considérant que la ville de la Flèche met à disposition gracieusement la salle Printania, et que ce centre de secours est celui qui intervient sur Villaines, le Maire propose de leur mettre à disposition la salle des fêtes de Villaines gratuitement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2021-11-09 : COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 14 OCTOBRE 2021 :**

Le Maire demande à Christelle PHILIPPE de résumer le conseil d'école du 14 octobre dernier.

Elle liste les représentants des parents d'élèves nouvellement élus et l'équipe enseignante : une nouvelle professeure a pris en charge la classe maternelle.

Les effectifs sont de 94 élèves répartis dans cinq classes

- classe maternelle, 17 élèves (2 TPS-8 PS-7 MS)

- classe maternelle-CP, 19 élèves (6 CP-13 GS)

- classe CE1, 18 élèves (18 CE1)

- classe CE2-CM1, 20 élèves (13 CE2-7 CM1)

- classe CM1-CM2, 20 élèves (7 CM1-13 CM2)

Ces effectifs assez inquiétants pour la pérennité de la 5<sup>ème</sup> classe sont à surveiller.

Un exercice Incendie a été réalisé le 06 octobre 2021 et un exercice Attentat ou Intrusion de personnes malveillantes est programmé début novembre avec information auprès des familles.

Le projet d'école est de continuer le projet jardin avec le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE), de relancer l'idée du jardin partagé (nettoyé par les CM) et de travailler sur le climat scolaire avec intervention des conseillers pédagogiques et actions concrètes auprès des élèves.

La municipalité propose des interventions auprès des élèves et des familles avec le Centre Intercommunal sur la Sécurité et la Prévention de la Délinquance (CISPD) et un intervenant Communautaire sur les dangers des écrans.

Avec les intervenants communautaires pour un apport matériel et technique, les projets en sport sont :

Cycle voile pour les CM1/CM2, sur le site de la Monnerie, 8 séances sur 4 semaines en juin

Cycle gym pour les GS/CP/CE1 (période 1)

Cycle rollers pour les CE2/CM1 (période 2)

Cycle natation fin d'année.

Des spectacles à Coppélia à La Flèche sont programmés pour l'année scolaire avec la participation de l'Amicale des Parents d'Élèves pour les transports et de la coopérative scolaire pour les entrées. Deux classes en ont déjà bénéficié.

En ce qui concerne les travaux, les enseignantes ont demandé une réfection des toilettes des maternelles, la réfection des peintures dans les toilettes des classes primaires et dans le vestiaire des maternelles ainsi que le détartrage de l'ensemble des toilettes.

- La mairie prévoit une réfection des toilettes des primaires des filles (côté CM) pour qu'elles soient accessibles aux élèves handicapés. Il y aura un chantier global avec peinture des autres sanitaires.
- Toilettes maternelle : La municipalité envisage ces travaux (ultérieurement) pour avoir le temps de la réflexion et du financement (2022 ou 2023)
- Concernant l'entartrage, la municipalité va essayer de trouver des produits appropriés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

**2021-11-10 : DÉCISIONS MUNICIPALES :**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
55-2021	Devis 47567 IMAGIN MICRO Avenue Rhin et Danube 72200 La Flèche	Fourniture et installation tablettes et ordinateurs portables (École Numérique Rurale) : 3 841,26 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

**2021-11-11 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES POUR LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ :**

Le Maire expose que les communes de la circonscription académique peuvent bénéficier de l'intervention du Réseau d'Aides Spécialisées pour les Élèves en Difficultés (RASED) et participent aux frais de fonctionnement. Le principe de cette participation avait été validé en son temps par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale puisque tout élève de la circonscription est susceptible de bénéficier des services du RASED. Aussi le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de La Flèche a pris une délibération pour confirmer la participation des communes concernées aux frais de fonctionnement de cette structure. La trésorerie municipale demande une délibération de chaque commune acceptant cette participation.

Le Maire propose donc aux membres de participer aux frais de fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2021-2022 (117,16 €) ainsi que pour les années suivantes sur la base de 1,16 € par élève.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2021-11-12 : SOUTIEN AUX ENTREPRISES : ABANDON DES LOYERS DE NOVEMBRE 2020 :**

Le Maire présente le mail de "Maire Info" en date du 13 octobre 2021 qui stipule que, dans le cadre de la Loi de Finances pour 2021, une compensation (crédit d'impôt en faveur de tout bailleur) serait octroyée aux collectivités territoriales qui consentent des abandons de loyers de novembre 2020 aux entreprises particulièrement affectées par le deuxième confinement de la crise sanitaire. Sont également éligibles, les collectivités qui renoncent à ces loyers. Elles sont censées bénéficier, elles, d'un dispositif particulier de prélèvement sur les recettes (PSR) de l'État.

Considérant que :

- le restaurant "La Belle Époque", situé à Villaines-sous-Malicorne, dans l'immeuble commercial communal, 2 rue du Maine, a moins de 250 salariés, faisait l'objet d'une interdiction d'accueil du public, et qui n'était pas en difficulté au 31 décembre 2019, ni en liquidation judiciaire au 1<sup>er</sup> mars 2020,
- que le Conseil Municipal de Villaines-sous-Malicorne a décidé d'exonérer 1 170 € HT de loyers de novembre et décembre 2020, le restaurant, par délibération n°2020-12-06 du 10 décembre 2021, voire n°2021-01-09 du 21 janvier 2020 pour janvier et février 2021 et 2021-06-03 pour les loyers de mars et avril 2021,
- que Le Maire propose d'abandonner définitivement ces loyers et

- de solliciter une compensation financière égale à 50 % de la somme totale de ces renoncations de loyers pour le restaurant "La Belle Époque".

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2021-11-13 : VŒU POUR UNE APPLICATION DE LA LOI RIST ADAPTÉE AUX RÉALITÉS LOCALES DES HOPITAUX PUBLICS DE PROXIMITÉ :**

L'hôpital public et notre système de santé ont été fragilisés par deux années de travail considérable, de mobilisation et de lutte quotidienne contre le virus du COVID-19, mais risquent de l'être encore davantage par l'application prochaine de la loi RIST, qui prévoit le plafonnement de la rémunération des médecins intérimaires.

Le nombre de Françaises et Français sans médecin traitant est déjà considérable, et en hausse constante. Il est inconcevable que nos établissements de santé de proximité, seuls garants de l'égalité d'accès aux soins entre citoyens aient à faire face à un risque accru de pénurie de médecins.

La recherche de médecins titulaires nécessite un traitement individualisé de chaque situation mais aussi un temps d'adaptation pour les directeurs d'établissements, et ce, d'autant plus dans les zones déjà reconnues comme sous-dotées.

L'application de la loi RIST ne sera pas repoussée indéfiniment. Pour un avenir serein de nos hôpitaux publics, des réponses pérennes et adaptées aux réalités locales de chaque territoire sont attendues.

Les élus de la commune de Villaines-sous-Malicorne souhaitent interpeller :

- Le Premier Ministre
- Le Ministre de la Santé, Monsieur Olivier VERAN
- L'ensemble des parlementaires

Afin

- de dénoncer le plafonnement généralisé de la rémunération des médecins intérimaires des hôpitaux publics
- de demander à ce que s'applique le principe de territorialisation, privilégiant le sur-mesure et le cas par cas, afin de sauvegarder les établissements publics de proximité situés en territoires sous-dotés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2021-11-14 : INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :**

1\* ENQUÊTE PUBLIQUE PLUi :

Le Maire rappelle qu'une enquête publique se déroule depuis le 21 octobre et jusqu'au 19 novembre 2021 inclus pour la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes du Pays Fléchois. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences en mairies. Il sera à celle de Villaines le samedi 06 novembre 2021 de 9h30 à 11h30.

2\* RÉOUVERTURE DE L'ILÉBULLE :

Le Maire annonce que l'espace aqualudique "L'Ilébulle" est rouvert depuis le 02 novembre 2021 après quatre mois de travaux pour changement de carrelage défectueux et glissant et installation de projecteurs LED. D'autres travaux sont projetés en 2022 : création d'un espace extérieur aqualudique pour enfants, "pentagloss" pour adolescents, toilettes et snack-bar. Ces services permettront de rehausser l'offre estivale.

3\* DIAGNOSTIC VOIRIE :

Le Maire et son premier adjoint se rendront mercredi 10 novembre à 15h00 à la Communauté de Communes pour étudier le diagnostic voirie établi par le cabinet HERCYNIA.

Daniel GUÉRINET assistera à la remise de l'étude pour le réseau pluvial. Hors de ce cadre communautaire, la commune avait effectué une journée d'hydrocurage dans la rue

principale. Deux camions de sable et autres gravats avaient été retirés du réseau. Cet entretien doit être fait régulièrement pour éviter les débordements en cas d'orages.

\*\*\*\*\*

## **2021-11-15 : COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS :**

### **1\* COMMISSION GRANDIR À VILLAINES :**

Le chantier "Argent de poche" est en cours. Sept jeunes (3 filles et 4 garçons, dont deux à mi-temps) débroussaillent le chemin rural du bois aux malades-Coquelonnière, la descente du chemin rural des Maquillées et le chemin rural qui reliera la nouvelle voie verte La Flèche-La Suze à la maisonnette des Justices. Les jeunes travaillent l'après-midi de 14h00 à 17h00. Ils forment une bonne équipe, et sont encadrés par les élus de la commission "Grandir" et le premier adjoint. Leur « salaire » leur sera remis ce vendredi 5 novembre à 16h30 par le Président du Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD).

-----

### **2\* COMMISSION COMMUNICATION ET PARTAGE :**

Les membres de la commission communication travaillent sur la structure du bulletin communal de décembre. Il y a beaucoup d'informations à insérer, aussi le bulletin passera de 16 à 20 pages. Un premier envoi a été transmis au graphiste dont les articles associatifs et les soirées estivales.

-----

### **3\* COMMISSION INFRASTRUCTURES ESPACES :**

Le curage des fossés s'est terminé autour du 20 octobre. Il reste quelques travaux de voirie à finir : Consolidation de la chambre Télécom devant la mairie et des caniveaux devant les commerces, entre autres.

-----

### **4\* COMMISSION INFRASTRUCTURES BÂTIMENTS :**

La commission sécurité a émis un avis favorable à la poursuite des activités dans la salle des fêtes pour trois ans. Quelques anomalies électriques ont été relevées. Les résistances des radiateurs de la petite salle vont être changées le 10 novembre. La commande du chauffage se fera aussi de la mairie. Les deux chauffe-eau qui ne fonctionnent pas dans l'extension seront remplacés par un seul.

Un commercial est venu rendre compte d'une étude sur la fourniture d'électricité de la salle des fêtes qui risquerait d'augmenter de 67 %. Une offre lissée sur 3 ans (avec 4 tarifs) pourrait remplacer le tarif conventionné pour les tarifs jaunes. Un appel d'offre devrait être lancé pour trois fournisseurs d'électricité, mais il est très difficile à organiser puisque les tarifs varient plusieurs fois dans une journée.

L'entreprise ATC recherche un terrain communal pour implanter un pylône pour antennes téléphoniques. L'emplacement proposé est la station d'épuration. Cette étude est délicate car tous les habitants espèrent avoir une bonne réception pour les portables mais personne ne souhaite avoir de pylône à côté de chez soi.

-----

### **5\* COMMISSION CADRE DE VIE :**

Les bâches pour les plantations du stade sont arrivées mais la mini-pelle tarde à venir.

Laurence COSNARD a reçu un commercial pour la création d'une aire de jeux au square. La proposition doit arriver avant le 10 novembre.

\*\*\*\*\*

## **2021-11-16 : VALIDATION CANDIDATURE FESTILOIR 2022 :**

La commission Culture Patrimoine du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du pays de la Vallée du Loir a retenu la commune de Villaines-sous-Malicorne pour accueillir la prochaine édition de FESTILOIR qui aura lieu du samedi 23 au samedi 30 juillet 2022, tout comme Mareil-sur-Loir, Coulongé, Saint-Germain d'Arcé, Montval-sur-Loir (Vouvray-sur-Loir) et Loir-en Vallée (Lavenay).

### **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

**2021-11-17 : QUESTIONS DIVERSES :**

**1\* LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL** est fixé au jeudi 9 décembre 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

-----  
**2\* TOUR DE TABLE** : Chaque élu est invité à poser des questions ou à soulever des points utiles au Conseil Municipal.

**Jean-Marie CHALOIGNE** explique que les bennes à ordures relèvent bien les déchets ménagers dans l'allée du Verger. L'aire de giration au fond de l'allée permet le retournement du véhicule sans marche arrière.

**Gervais COMPAIN** annonce qu'un lampadaire ne fonctionne plus dans la rue de l'Argance. Il ne sera pas changé car tous les lampadaires vont être remplacés par des LED.

**Jean-Marie PRECHAIS** prévient qu'il sera absent à la cérémonie du 11 Novembre.

\*\*\*\*\*

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt-deux heures quarante-huit minutes.

Les membres présents ont signé le présent registre.

Laurent HUBERT

Jean-Marie CHALOIGNE

Daniel GUÉRINET

Christelle DOLBEAU

Christelle PHILIPPE

Marie-Laure MÉTIVIER

Joël BIGNON

Laurence COSNARD

Marie-Jo ROUAULT

Christophe PERDRIX

Jean-Marie PRECHAIS

Christelle LEVILLAIN

Gervais COMPAIN